



Délibération 2024.12.11

Délibération affichée
et exécutoire le :

12/12/24

Le 10 décembre 2024 à 19 heures 30, le Conseil Municipal, convoqué le 5 décembre 2024, s'est réuni en séance ordinaire et publique dans la salle habituelle de ses séances, sous la présidence du Maire, Monsieur MÉTIVIER Philippe.

Présents : MÉTIVIER Philippe, CHABENAT Jean-Michel, MAILLET Cécile, MALASSINET Alain, CHAUVEAU Valérie, PION Bruno, BAILLY Michèle, MAUCHIEN Anne, SURTEL Marie-Laure, DUVOUX Sylviane, CAUDOUX Michel, HUIDO Etienne, SEBGO Brigitte.

Pouvoirs : FOURRÉ Frédérique à CHABENAT Jean-Michel, PERRICHON Didier à MÉTIVIER Philippe, TARTIÈRE Steeven à MAILLET Cécile, FORBEAU Patrice à MALASSINET Alain, RIOULT Thierry à HUIDO Etienne.

Rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Vatan

Le Syndicat assure la compétence d'assainissement collectif sur les communes de La Chapelle-Saint-Laurian, Saint-Florentin et Vatan. Le mode de gestion est la délégation de service public par affermage (DSP).

Depuis le 1er janvier 2013, le délégataire est la société SAUR en application d'un contrat d'une durée de douze ans sur le périmètre du Syndicat. L'échéance du contrat est le 31 décembre 2024. Une procédure de renouvellement du contrat a été démarrée fin 2023.

Les missions et activités du syndicat font l'objet d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public (RPQS). C'est à ce titre que le rapport joint est présenté.

Avec discussion, le conseil municipal prend acte du rapport d'activité 2023 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la région de Vatan.

Le Maire,
MÉTIVIER Philippe



Le secrétaire de séance,
MAUCHIEN Anne